

# **LIFE PROJECT 4 YOUTH**

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

1, boulevard Bessières

75017 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## LIFE PROJECT 4 YOUTH

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

1, boulevard Bessières

75017 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

À l'assemblée générale de l'association LIFE PROJECT 4 YOUTH

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIFE PROJECT 4 YOUTH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

- significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
  - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
  - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

*Djamel Zahri*

Djamel ZAHRI

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 326		1 326		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 326</b>		<b>1 326</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				200
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	475 418		475 418	225 395	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	10 000		10 000	10 000	
<b>DISPONIBILITES</b>	327 546		327 546	356 214	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	3 442		3 442	15 765
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>816 407</b>		<b>816 407</b>	<b>607 574</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>817 733</b>		<b>817 733</b>	<b>607 574</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					140 000







# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 739</b>	<b>(133 009)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	679	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>679</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>679</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>4 419</b>	<b>(133 009)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		714
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>714</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion		605
	Sur opérations en capital	79	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>79</b>	<b>605</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(79)</b>	<b>109</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			153 636
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 023 571</b>	<b>902 475</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 019 231</b>	<b>881 740</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>4 340</b>	<b>20 735</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			3 387 523
Prestations en nature		3 332	
Bénévolat		3 636 914	
<b>TOTAL</b>		<b>3 640 246</b>	<b>3 387 523</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		3 332	
Personnel bénévole		3 636 914	3 387 523
<b>TOTAL</b>		<b>3 640 246</b>	<b>3 387 523</b>

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## DESCRIPTION DE L'ENTITE

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvres

L'association, sans but lucratif et à vocation humanitaire, a pour objet:

- l'aide par une formation à l'entrepreneuriat et à l'insertion sociale et professionnelle de Jeunes adultes en situation de grande précarité et frappés d'exclusion.
- le plaidoyer en faveur de l'insertion de ces Jeunes adultes.
- la formation et l'envoi de "coachs" appelés à mettre en œuvre les dispositions d'insertion.
- et l'organisation d'événements destinés à lever des fonds pour financer ses actions.

Pour cela LP4Y a ouvert une vingtaine de centres en Asie et au Moyen Orient où les "coachs" accompagnent ces Jeunes pour des durées allant de 3 à 9 mois.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Changement de méthode comptable

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. La méthode de comptabilisation des subventions retenue prend en compte un pourcentage d'avancement de chaque projet. Ce pourcentage est déterminé par les équipes sur le terrain. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 326		1 326
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 202	3 202	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	472 216	332 216	140 000	
Charges constatées d'avance	3 442	3 442		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>480 187</b>	<b>338 861</b>	<b>141 326</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	57 288	57 288		
	Personnel et comptes rattachés	102 400	102 400		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 787	20 787		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 387	1 387		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	5 502	5 502		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	413 716	413 716			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>601 080</b>	<b>601 080</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>3 442</b>
BAYVET ET BASSET	01/01/2022 06/12/2022	184	
SCD	01/01/2022 28/02/2022	1 347	
ASSOCONNECT	01/01/2022 23/08/2022	792	
BAYVET ET BASSET	01/01/2022 31/12/2022	1 119	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>3 442</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>413 716</b>
AFD		10 800	
FONDATION SERVIER		70 833	
AZICKIA		2 083	
SAFRAN		6 667	
FONDATION ROQUETTE		60 000	
THINK HUMAN		180 000	
BIC		55 000	
ALSTOM		28 333	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>413 716</b>

--

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	191 578	20 735		212 313
Résultat de l'exercice	20 735	4 340	20 735	4 340
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>212 313</b>	<b>25 075</b>	<b>20 735</b>	<b>216 653</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice  A	Utilisation en cours d'exercice  B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice  D = A - B + C
Fonds dédiés				
<b>TOTAL</b>				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice  A	Utilisation en cours d'exercice  B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice  D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
<b>TOTAL</b>				



## Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### *Subventions d'exploitation et contributions financières*

Cette année, l'association a signé 10 conventions affectées à des projets.

Le produit de l'année 2021 d'un montant global de 442 877€ se constitue de 223 312€ au titre de conventions signées en 2021, auquel il convient d'ajouter les produits au titre de conventions signées antérieurement, à savoir 88 365€ pour les conventions avec des Fondations et entreprises et 131 200€ au titre de l'AFD (convention dont l'échéance a été prorogée d'octobre 2021 à janvier 2022).

Les contributions financières perçues des fondations et entreprises (classées en 2020 dans les autres produits) sont comme les dons manuels des personnes physiques en hausse sensible par rapport à l'année 2020.

#### *Subventions d'investissements*

NEANT

#### *Charges d'exploitation*

Le Compte d'Emplois Ressources (CER) joint donne le complément d'information souhaité.

#### *Frais de personnel*

Le modèle LP4Y est basé quasi exclusivement sur le bénévolat.

Les Volontaires en mission perçoivent une indemnité mensuelle dont le montant est progressif selon la durée de leur engagement (plafonné à 600€ par mois).

Les administrateurs, le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier assurent leur fonction bénévolement et ne perçoivent aucune rémunération. Les frais engagés pour le compte de l'association leur sont remboursés occasionnellement.

LP4Y France emploie quatre salariés au 31 décembre 2021 (1,5 Effectifs Temps Plein sur l'année), dont les deux dirigeants opérationnels (qui ne peuvent plus bénéficier du statut juridique de volontaire).

La rémunération brute de ces deux dirigeants s'est établie pour l'année 2021 à un montant global de 20 K€, leur frais de mission leur sont remboursés.

Les volontaires ayant une ancienneté de plus de deux ans et les dirigeants opérationnels bénéficient également d'une prime de réinstallation lors de leur retour définitif en France.

La provision à ce titre est au 31 décembre 2021 de 102 K€

## Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Bien que le nombre de Volontaires sur le terrain soit resté stable durant l'année 2021 (64 ETP), le montant des frais de personnel est en hausse en raison :

- de la mise en place courant 2020 au profit des volontaires et salariés en mission depuis plus de 2 ans d'une prime de réinstallation à l'occasion de leur retour définitif dans leurs pays d'origine ; prime calculée proportionnellement à leur temps de présence
- de l'embauche de deux salariés dans le cadre de l'agrément comme organisme d'envoi
- de la hausse de la durée moyenne de l'engagement des Volontaires, les indemnités versées étant proportionnelles à la durée d'engagement. ; e montant moyen mensuel de cette indemnité est ainsi passée de 275€ à 330€

### **Valorisation du bénévolat**

L'Association bénéficie, à titre gratuit, de bénévoles déployés pour l'action LP4Y effectuant les tâches suivantes : plaidoyer, organisation d'actions pour la collecte de fonds et administratif.

L'évaluation chiffrée du bénévolat a été estimée à 273 630 euros.

### **Valorisation du volontariat**

L'intégralité des professionnels déployés par l'Association sur le terrain dans le cadre de ce projet sont des volontaires.

Les volontaires perçoivent une indemnité mensuelle allant de 200€ à 600€ en fonction de leur durée d'engagement.

Pour l'exercice 2021, l'effectif moyen ETP s'élève à 64 et la valorisation est estimée à 3 363 284 € conformément au barème suivant :

- Coach et Support : 1,5 fois le SMIC
- Project Leader et Coordinator : 2,5 fois le SMIC
- Director : 3,5 fois le SMIC

La valorisation comprend les charges patronales, déduction faite des indemnités réellement versées.

### **AUTRES INFORMATIONS**

#### **Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 974,79 €

#### **Effectifs Moyens**

L'effectif moyen de l'année est de 4 ETP (1,8 salariés - 2,3 volontaires associatifs)

#### **Faits marquants 2021**

En date du 1er avril 2021, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a accrédité LP4Y comme organisme d'envoi de Volontaires en Service International pour les années 2021 et 2022 - Cette décision importante est une reconnaissance de la pédagogie développée et des actions menées par l'association sur le terrain.

## Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Des aides à la formation et à la gestion ont été perçus à ce titre du Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) pour un montant de 15 740€

Après une année 2020 marquée par plusieurs mois de confinement généralisé dans de nombreux pays, qui ont nécessité à LP4Y, ses Volontaires et Jeunes à s'adapter à la situation avec notamment le développement des formations à distance, l'année 2021 a encore connu des perturbations dans le fonctionnement de certains centres selon les situations sanitaires locales et les mesures prises par les autorités locales.

LP4Y a su cependant s'adapter chaque fois pour poursuivre ses missions de formation et d'accompagnement des Jeunes et de soutien à leurs familles et aux communautés locales dans cette période d'incertitude.

### *Evènements post clôture*

Dans sa séance du 5 janvier 2022, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de LP4Y au 1, boulevard Bessières à Paris 75017 proche ainsi du Youth Lab situé désormais dans des locaux mis à disposition par une Fondation à Saint Ouen.

Le Youth Lab se veut être un laboratoire de solutions innovantes pour l'inclusion professionnelle et sociale de jeunes adultes.

### *Explication de certaines évolutions*

La hausse des concours publics est liée à la hausse des dépenses au titre du projet AFD et aux aides du Fonjep.

La hausse des ressources financières a permis d'accroître les aides financières accordées à destination principalement des centres en Inde, aux Philippines, au Liban, au Bangladesh ainsi que pour le Youth Lab de Paris.

## Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 1/2

Etat exprimé en euros

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2021
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pdts liés à la gsite du public	Aut pdts non liés à la gsite du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Achats de mat. approv.													
Variation de stock													
Aut. achats et chges ext.			157 376	41 988		14 240	37 317						250 921
Aides financières	19 163			297 779									316 942
Impôts, taxes et vrst ass.			982										982
Salaires et traitements			347 260			7 586							354 846
Charges sociales			91 017			4 347							95 364
Dot. aux amts et dép.													
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges						98							98
Charges financières													
Charges exceptionnelles							79						79
Part. salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
<b>TOTAL</b>	<b>19 163</b>		<b>596 635</b>	<b>339 767</b>		<b>26 271</b>	<b>37 396</b>						<b>1 019 231</b>

## Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2021
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Etat exprimé en euros					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature	3 332				3 332
Personnel bénévole	273 630	3 363 284			3 636 914
<b>TOTAL</b>	<b>276 962</b>	<b>3 363 284</b>			<b>3 640 246</b>

# Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021		31/12/2020	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	4 495	4 495	600	600
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	383 241	383 241	328 553	328 553
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public			4 405	4 405
	<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	485 533				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 363		337 282		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	146 940		78 000		
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>					
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>			153 636		
<b>Total des produits par origine</b>		<b>1 023 571</b>	<b>387 736</b>	<b>902 475</b>	<b>333 558</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	19 163			
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme	596 635	387 736	522 214	333 558
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	339 767		299 029	
	<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	26 271		22 783	
	<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	37 396		37 714	
	<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
	<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>					
<b>7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES</b>					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
<b>Total des charges par destination</b>		<b>1 019 231</b>	<b>387 736</b>	<b>881 740</b>	<b>333 558</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>4 340</b>		<b>20 735</b>	

## Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	Bénévolat	3 636 914		3 387 523	
	Prestations en nature				
	Dons en nature	3 332			
	<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
	<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
	Prestations en nature				
Dons en nature					
<b>Total des produits par origine</b>		<b>3 640 246</b>		<b>3 387 523</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
	Réalisées en France	276 962		189 865	
	Réalisées à l'étranger	3 363 284		3 197 658	
	<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
	<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Total des charges par destination</b>		<b>3 640 246</b>		<b>3 387 523</b>	

# Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros

	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	4 495	600
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	383 241	328 553
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	387 736	333 558	- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		4 405
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>387 736</b>	<b>333 558</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>387 736</b>	<b>333 558</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>387 736</b>	<b>333 558</b>	<b>TOTAL</b>	<b>387 736</b>	<b>333 558</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		



# Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	12 mois	12 mois	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	12 mois
<b>EMPLOIS DEL'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DEL'EXERCICE</b>	
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
Réalisées en France			Bénévolat	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			Dons en nature	
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2021	31/12/2020
<b>FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	12 mois	12 mois
<b>FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>		
(-) Utilisation		
(+) Report		
<b>FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE</b>		